

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DPE 1050 Subvention (2 000 euros) à l'Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Ile-de-France (12^{ème}).

M^{me} Célia BLAUEL et M. Mao PENINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France (Obusass) pour l'année 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL et Monsieur PENINO au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'Observatoire des Usagers de l'assainissement en Ile-de-France (Obusass) (N° SIMPA 84041, N° de dossier 2014_07399) pour l'année 2014 ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention à l'Obusass pour 2014.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros sera imputée au chapitre 67, article 6743 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2014.